



Pour profiter de tous les services,  
devenez membre de l'association provinciale  
et d'une association territoriale.

La retraite,  
une terre inconnue?

*Pas pour nous!*

Rejoignez-nous et profitez de  
nos ressources pour l'explorer  
sans crainte.

APRHQ

**APRHQ :**  
**porte-parole officiel,**  
**agit au niveau provincial**

- Promotion et défense des droits des retraités, rencontres avec HQ, recours légaux et liens avec d'autres associations
- Soutien pour réclamations personnelles et demande d'amélioration d'assurance santé.
- Vigie des dossiers touchant les retraités (lois, règlements, etc.)
- Partenariat avec des fournisseurs de services aux membres et engagement social (Centraide, Croix-Rouge)
- Maintien de liens avec les territoires
- Journal et site internet traitant de sujets d'actualité, assemblée générale annuelle

**Associations territoriales :**  
**activités sociales à proximité**  
**des membres**

- Organisation d'activités sociales, culturelles et sportives : repas, conférences, voyages, spectacles, golf, curling, balle, quilles, ski, cartes, etc.
- Maintien des liens entre les retraités, promotion de la santé physique et mentale, prévention de l'isolement
- Engagement communautaire (Centraide, collectes de sang, actions locales, etc.)
- Partenariats locaux
- Information sur les dossiers de l'APRHQ
- Journaux et sites internet



**APRHQ**

Association provinciale  
des retraités  
d'Hydro-Québec

[aprhq.qc.ca](http://aprhq.qc.ca)

## Quelle est la mission de l'APRHQ ?

Promouvoir et défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels des retraités d'Hydro-Québec. Représenter officiellement tous les retraités et être leur porte-parole auprès de l'entreprise et d'autres instances.

## Pourquoi devenir membre ?

Pour quelques dollars par mois

- ◆ Je m'assure de l'existence d'un organisme crédible et efficace pour veiller à la défense de mes droits pendant toute la durée de ma retraite.
- ◆ Je suis informé des questions et des débats de société qui peuvent avoir un impact réel sur ma retraite, grâce au journal *Action*, au site web, aux infolettres et aux suivis de dossiers effectués par les membres du CA.
- ◆ Je suis invité à participer aux représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales ou autres.
- ◆ J'obtiens du soutien dans mes démarches auprès d'Hydro-Québec et de l'assurance santé.
- ◆ Je maintiens mon sentiment d'appartenance en restant en contact avec mes anciens collègues, au cours de rencontres et d'activités intéressantes.

## Comment devenir membre ?

En remplissant le formulaire d'adhésion remis lors du départ à la retraite ou disponible sur le site internet de l'association ([aprhq.qc.ca](http://aprhq.qc.ca)).

La première section comprend les renseignements d'identification personnelle. La case Matricule **doit** être remplie. La deuxième section sert à autoriser le prélèvement, par Hydro-Québec, de la cotisation annuelle sur le dernier versement de rente en décembre.

Ensuite, il est important de choisir une association territoriale. Même si vous ne comptez pas participer régulièrement aux activités, cela vous permettra de rester en contact en recevant de l'information du responsable de votre territoire.

Les deux niveaux d'organisation ont des rôles différents, mais qui se complètent. L'APRHQ verse annuellement un montant aux associations territoriales pour chaque personne membre aux deux endroits.

Les retraités d'Hydro-Québec et les conjoints survivants peuvent être membres des associations territoriales, ainsi que les retraités qui ont choisi la valeur de rente (Loi 116), à certaines conditions.

## Qui sommes-nous ?

- ◆ Plus de 11 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec.
- ◆ Une organisation sans but lucratif (OSBL) basée sur le bénévolat de ses membres et qui représente tous les retraités d'Hydro-Québec.
- ◆ Un conseil d'administration composé de dix administrateurs élus et de neuf délégués des associations territoriales.
- ◆ Des comités qui travaillent à la promotion et la défense des droits, à l'information des membres, à offrir des services, à gérer l'association, etc.
- ◆ Une assemblée générale annuelle qui permet de se rencontrer et de faire le point.

## Que fait l'APRHQ pour ses membres ?

- ◆ Rencontres régulières avec Hydro-Québec sur le régime de retraite et d'autres sujets touchant les retraités.
- ◆ Représentations, en collaboration avec les syndicats concernés, pour une amélioration des assurances collectives.
- ◆ Collaboration étroite avec les associations territoriales et diffusion d'information.
- ◆ Promotion de l'engagement social des membres en soutenant Centraide et la Croix-Rouge.
- ◆ Soutien des revendications des retraités du Québec, de concert avec d'autres associations.
- ◆ Lutte pour que les retraités puissent participer aux décisions qui les concernent dans les régimes de retraite.
- ◆ Implication, si nécessaire, dans l'action politique non partisane, en organisant des réunions d'information et en présentant des mémoires au gouvernement.
- ◆ Organisation de conférences sur différents thèmes d'actualité avec les associations territoriales.

## Nous joindre

Par téléphone :  
514 289-2211 poste 4428  
ou 1 866 646-4428 (sans frais)

Courriel : [info@aprhq.qc.ca](mailto:info@aprhq.qc.ca)  
Site web : [www.aprhq.qc.ca](http://www.aprhq.qc.ca)

Adresse :  
75, boul. René-Lévesque Ouest,  
bureau 133-N, 1er étage,  
Montréal (Qc) H2Z 1A4